

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un mois, 5 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, n° 27, à Paris, est chargé de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne ; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates from 3 Dimanche to 6 Mardi and various locations like Cahors, Figeac, etc.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 29 Novembre 1865.

BULLETIN

On annonce que le gouvernement espagnol a accepté la médiation collective de la France et de l'Angleterre pour le règlement de son différend avec la république Chilienne.

Le Cabinet britannique fait un pas vers les idées de réforme en admettant MM. Goschen et Forster dans son sein. On constate en même temps que lord Russell, renonçant aux vieilles traditions aristocratiques, cherche des appuis à son gouvernement dans les hautes classes industrielles et commerciales qui ont toujours été la tête de la nation.

M. Goschen est connu par la variété de ses connaissances. Elève des plus distingués de l'Université d'Oxford, heureux dans les entreprises commerciales, il s'est fait également un nom comme écrivain par plusieurs publications sur l'économie politique, et les discussions de la Chambre ont signalé en lui un orateur.

M. Forster, quoique moins correct, est peut-être plus brillant ; il est surtout plus hardi, et il dit hautement qu'en acceptant aujourd'hui des réformes secondaires, il a pour but définitif d'arriver au suffrage universel. Pour lui, le dernier acte de réforme n'a été que l'affranchissement des classes moyennes ; il veut que le nouvel acte soit l'affranchissement des classes ouvrières.

Les bruits, relatifs à la révision du concordat autrichien, sont dénués de fondement. Il y a quelque temps, il est vrai, que la cour de Vienne avait demandé des modifications à ce concordat ; mais le Saint-Siège a refusé de satisfaire à cette demande, préférant voir le concordat inexécuté dans certains cas que de changer les conventions primitivement établies.

Le gouvernement pontifical s'est déjà mis en mesure pour les trois millions et demi qui lui sont nécessaires pour payer à Paris les intérêts du second semestre de la dette publique.

Un consistoire aura lieu en décembre pour la nomination de divers évêques. Mgr Melcher, évêque d'Osnabruck, sera nommé archevêque de Cologne ; Mgr Place, auditeur de Rote, évêque de Marseille, et Mgr Sedochowski, nonce à Bruxelles, archevêque de Posen.

En Algérie, les opérations des colonnes se poursuivent avec succès dans le sud-ouest de la province d'Oran. Le colonel de Colomb, commandant supérieur de Géryville, s'est avancé au loin dans le sud, repoussant les Oulad-Sidi-Cheikh et ne leur laissant aucun repos. Les Chafa, fraction des Hamyans, ont fait leur soumission, leurs caïds sont à Sebdon. Le reste de la grande tribu des Hamyans paraît se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. De tous côtés, les populations de la limite du Tell se livrent avec sécurité à leurs labours qu'elles étendent sur de grandes surfaces.

Au sujet des faits très regrettables qui, d'après les journaux de la Martinique, se seraient passés à Fort-de-France, par suite de la mutinerie d'un détachement de zouaves qui se rendait au Mexique, le Moniteur de l'Armée dit qu'il attendra, pour être à même de rendre compte avec exactitude de cette affaire grave, qui a déjà donné lieu à plusieurs versions différentes, l'arrivée du rapport officiel, que l'autorité militaire ne peut tarder d'adresser au Ministre.

On annonce officiellement que l'insurrection de la Jamaïque est complètement supprimée.

La question de la mise en jugement de Jefferson Davis, que l'on croyait entièrement résolue, est de nouveau agitée à Washington. On sait qu'il avait été décidé que la cour fédérale de Richmond serait chargée du procès. M. Chase, chief-justice des Etats-Unis, devait présider cette cour, qui se réunirait, ajoutait-on, à la fin du mois. Cependant, il résulte de diverses correspondances de la capitale, que M. Chase a déclaré qu'il ne saurait, aux termes de la loi fédérale et de l'avis de jurisconsultes éminents, diriger les débats à Richmond. D'après lui, il n'y a

pas dans cette ville de cour fédérale régulièrement organisée et, par conséquent, il ne saurait y avoir de procès, de condamnation ou d'acquiescement valide. On ajoute que le président ne croit pas possible de mettre Davis en jugement à Washington ou à Baltimore, mais qu'il ne prendra pas de décision avant la réunion du Congrès.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Amérique.

New-York, 18 novembre, soir.

La vente des propriétés appartenant au gouvernement dans la Louisiane a été suspendue. Les autorités du Texas ont reçu l'ordre de ne pas continuer le licenciement des troupes. La Tribune dément les bruits de préparatifs d'armements maritimes par le gouvernement des Etats-Unis. Macdowell répondant à une protestation du consul juariste à San-Francisco, dit que conformément aux derniers ordres reçus, il entend défendre l'exportation des armes pour le Mexique par terre et par mer.

New-York, 18 novembre.

Les nouvelles de la Vera-Cruz, du 7 novembre, portent que la Basse-Californie a donné son adhésion à l'Empire. Juarès était entré au Texas se dirigeant sur Piedras-Negras.

Angleterre.

Londres, 27 novembre.

Les nouvelles de la Jamaïque, du 6 novembre, disent que des troupes occupent toutes les parties de l'île. L'insurrection paraissait complètement réprimée. Les arrestations continuaient. De nombreux insurgés avaient été pendus.

Queenstown (Irlande), 27 novembre.

Les navires de guerre Liverpool et Achille sont partis avec des agents de police à leur bord. On suppose qu'ils vont à la recherche d'un navire sur lequel se trouverait Stephens, le chef des féniens, qui s'est évadé des prisons de Dublin.

Prusse.

Berlin, 27 novembre.

La Gazette de l'Allemagne du Nord rectifie une correspondance de Vienne publiée par la Gazette de Cologne, laquelle disait que les grandes puissances s'étaient mises d'accord afin de ne pas procéder de leur chef isolément et par des moyens violents, comme la Prusse avait voulu le faire d'abord. La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que la Prusse a toujours et seulement voulu que la ville libre de Francfort fût rappelée par la Diète au devoir qui lui incombe, d'avoir les égards nécessaires à la dignité de la Confédération.

nous l'avons entendu lui-même le dire un jour à sa mère en termes voilés, c'était encore la réalisation du rêve favori de M^{me} d'Armentière, donner son nom à sa nièce et l'appeler sa fille. Mais la conduite de Blanche n'était pas faite pour encourager beaucoup cette espérance. Voilà pourquoi, avant de s'y rattacher exclusivement comme à une dernière branche de salut, la duchesse avait fait une suprême tentative du côté où étaient toutes ses préférences et tout le cœur de sa nièce.

Le marquis, en attendant sa mère, allait et venait d'un air agité. Sa physionomie, d'habitude si insouciant, si joviale, portait l'empreinte de la préoccupation et de l'inquiétude la plus vive. En ce moment, il n'était pas lui-même, et cette émotion lui seyait mal. Loin de rendre sa figure intéressante, elle y imprimait un caractère sombre, presque dur. Cependant, lorsque parut la duchesse, pâle et bouleversée ; il oublia un instant son propre souci pour ne songer qu'à sa mère. Ce fut avec une véritable sollicitude qu'il lui demanda la cause de l'état où il la voyait. Elle lui dit tout ; elle avait si grand besoin d'épancher l'indignation qui lui gonflait le cœur ! Il l'écouta très attentivement, poussant par intervalles une exclamation de surprise, de regret ou de blâme à l'adresse de son frère. Mais, en l'observant mieux que ne pouvait le faire la duchesse, trop émue encore, on aurait découvert peut-être que cette confiance ne l'affligeait pas, qu'elle semblait plutôt lui venir fort à point.

En effet, à peine M^{me} d'Armentière eut-elle cessé de parler, qu'il lui demanda d'une voix anxieuse, comme si la vie ou la mort dépendait pour lui de sa

Italie.

Florence, 27 novembre.

Les lettres de Rome assurent que le gouvernement romain publiera prochainement une ordonnance réglant diverses questions qui se rattachent au brigandage, indiquant les conditions qui seront faites à ceux qui se rendront volontairement et les peines qu'auront à subir ceux qui seront pris les armes à la main.

Suède.

Stocholm, 26 novembre soir.

Ce soir, 4000 hommes de troupes sont entrés dans la ville pour prévenir des troubles éventuels. Le pasteur Lindbeck, condamné à mort pour cinq empoisonnements, s'est pendu dans sa prison.

Grèce.

Athènes, 25 novembre, soir.

Un nouveau ministère a été formé. Il se compose de M. Deligeorgis, président du Conseil et ministre des affaires étrangères et de la justice ; Grives, ministre de la guerre ; Mavromichalis, ministre de la marine ; Aristides, ministre des finances ; Zamis, ministre de l'intérieur ; Spilios Antinopsalo, ministre des cultes.

Espagne.

Nous donnons, ici, la réponse adressée par le duc de la Victoire aux progressistes de Saragosse :

« Messieurs du comité progressiste de Saragosse ! « La présidence d'honneur de ce comité que m'a conférée par acclamation la Junta générale de l'immortelle Saragosse, est le titre le plus précieux que puisse obtenir un soldat de la liberté. Je l'accepte avec la satisfaction la plus complète, avec la reconnaissance la plus profonde, car c'est la confirmation des anciens et glorieux liens qui m'unissent au peuple toujours héroïque.

« Les progressistes de Saragosse me connaissent parfaitement ; ils savent que là où se rencontre la véritable liberté, on me trouvera toujours dans ses sentiers glorieux.

« Liberté franche et sincère ; le trône constitutionnel dans toute sa pureté ; voilà l'antique drapeau que la volonté nationale nous a confié, l'auguste bannière que nous avons couverte de gloire dans les combats, et autour de laquelle les peuples verront se grouper leurs plus chères espérances.

« Travaillons avec confiance à son triomphe définitif, et ces espérances seront réalisées. Notre partie aujourd'hui abaissée et découragée, reprendra son rang parmi les peuples libres, en s'élevant à la véritable hauteur de ses grandes destinées.

« Que les membres de ce respectable comité et tous les progressistes de Saragosse reçoivent les salutations cordiales que du fond de son cœur leur adresse leur constant ami. — Baldomdo Espartero.

« Logrono, 21 novembre 1865. »

Le Courrier des Etats-Unis du 15 novembre reproduit, d'après la Gazette officielle du Guatemala, la lettre suivante adressée par l'em-

réponse :

— Vous croyez donc que Blanche aime mon frère ?

— Je le crois.

— Vous a-t-elle avoué cet amour ?

— Elle ne m'en a jamais dit un mot.

Le marquis respira, visiblement soulagé. L'éclair de son regard en alluma un autre dans l'œil de sa mère.

« Je te comprends, reprit-elle ; tu l'aimes, toi !

— C'est trop peu dire, ma mère ; je l'adore. De toutes les femmes que j'ai vues, pas une ne mérite de lui être comparée. Je ne comprends pas que mon frère ait pu avoir assez mauvais goût pour ne pas vouloir d'elle. Mais je conçois moins encore qu'elle se soit éprise d'un garçon si peu aimable, pas beau du tout, et qui l'a si mal traitée. Le sort est bien injuste, et les jeunes filles bien aveugles. J'ai beau la combler de prévenances et de marques d'affection, Blanche ne daigne pas s'en apercevoir. Elle n'a pas d'yeux non plus pour les agréments qu'on s'accorde dans le monde à reconnaître à ma figure et à mes manières. Toutes ses pensées sont pour un autre, qui ne lui en accorde pas une des siennes. Oh ! tenez, je suis jaloux, furieusement jaloux de mon frère.

Il se remit à marcher d'un pas fébrile comme avant l'entrée de la duchesse. La contraction de ses traits et le sombre éclat de ses yeux trahissaient une intensité de passion et une violence de caractère excessives. En ce moment il ressemblait à Raymond à ses heures d'émotions tumultueuses, mais avec moins de grandeur et d'imposante fierté. M^{me} d'Armentière eut peur. Elle n'avait pas jugé son fils cadet capable de rien prendre si fort au sérieux dans la vie. Elle

FUJLLETON DU JOURNAL DU LOT du 29 novembre 1865.

22

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Chapitre X

En quittant M^{lle} Erneville, la duchesse d'Armentière était frémissante de courroux de la fière attitude de cette plébéienne et de la résistance de son fils à ses désirs. Mais, à mesure qu'elle approchait de l'hôtel Vignolle, où dans son premier mouvement, elle avait donné ordre de la conduire, cette exaspération se calma et faisait place peu à peu à un abatement profond. Bientôt il ne lui resta qu'un seul sentiment : la douleur de ne pouvoir porter à sa nièce la consolation et la joie qu'elle avait espérée lui donner. Elle se demanda même ce qu'elle irait faire auprès de Blanche et du comte. Ils n'avaient été ni l'un ni l'autre initiés à son projet, car ni l'un ni l'autre ils n'eussent approuvé cette démarche. A quoi bon leur en parler maintenant ? Si elle avait réussi

La reproduction est interdite

pereur Napoléon III à M. Vicente Cerna, président de cette république :

« Très-cher et très-bon ami,

« Nous avons appris avec un intérêt particulier que l'Assemblée nationale vous a élevé à la présidence de la république. Nous sommes heureux de vous féliciter de cette marque de confiance et d'estime que viennent de vous donner vos concitoyens, et nous nous associons cordialement aux vœux que vous formez pour la conservation des relations de bonne intelligence qui existent entre la France et la république de Guatemala. Vous devez être persuadé que nous prendrons toujours une part sincère à la prospérité de votre pays. Nous demandons à Dieu, très-cher et bon ami, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Fait à Plombières, le 26 juillet 1865.

« Votre bon ami,
« NAPOLEON. »

On lit dans le *Moniteur* :

Différents journaux ont rendu compte, d'après le *Moniteur de la Martinique*, des événements douloureux qui ont eu lieu au fort Desaix, lors du passage d'un détachement des 2^e et 3^e régiments de zouaves allant au Mexique remplacer un égal nombre d'hommes libérés.

Une consigne sévère, et sévèrement exécutée, a amené une collision sanglante dans laquelle plusieurs zouaves et plusieurs soldats d'infanterie de marine ont trouvé la mort, et un plus grand nombre a été blessé.

Dans cette cruelle circonstance, les officiers des divers corps ont fait les plus nobles efforts pour ramener à la raison des hommes égarés, et y sont enfin parvenus. Du reste, la ville de Fort-de-France n'a pas été troublée, et le transport de l'Etat *Allier*, qui avait amené ce détachement, est reparti deux jours après pour le porter à sa destination.

Pour extrait : A. LATTOU.

Revue des Journaux

On écrit de Valparaiso, le 12 octobre, au *Moniteur* :

« Depuis le départ de la dernière malle Anglaise, les résidents français établis au Chili ont vu avec le plus vil plaisir l'arrivée dans notre port de la frégate française la *Pallas*, chargée, par le contre-amiral Mazères, commandant la station du Pacifique, de surveiller et de protéger les intérêts de nos nationaux, pendant la durée du blocus et de l'escadre espagnole, qui, jusqu'à présent, a capturé quinze bâtiments marchands chiliens. »

Le *Constitutionnel* présente, à propos de l'organisation financière qui vient d'être décrétée, les considérations suivantes : « Le recouvrement des impôts impossible sous le gouvernement de la Convention et du Directoire, difficile dans les premiers temps du Consulat, s'effectue aujourd'hui, fait observer M. Vitu, dans des conditions de ponctualité absolue qui rend inutile toute avance des comptables au profit du Trésor.

« Le second empire a porté le dernier coup à l'institution, en introduisant le suffrage universel dans les finances, par l'émission des emprunts sous forme de souscription nationale. L'action des receveurs généraux, si puissante lorsqu'il s'agissait de coopérer à des souscriptions en banque, s'est réduite à un service de bureaux lorsque les populations ont été directe-

le croyait la légèreté même et s'imaginait que sur cette âme-là, tout devait glisser sans laisser des traces.

« Octave ! s'écria-t-elle, calme-toi ! Je suis déjà si malheureuse ! n'achève pas de me désoler.

— Oui, répliqua-t-il rudement, vous êtes malheureuse, et voilà ce qui m'exaspère. Vous non plus vous ne songez qu'à Raymond. C'est pour lui seul que vous formez des projets, et parce qu'il les reverse, vous croyez tout perdu, sans vous demander si l'union que vous rêviez pour lui n'aurait pas fait le malheur d'un autre.

— Mon fils, tu es injuste, dit M^{me} d'Armentière avec tristesse. Ce mariage était arrangé pour l'aîné de la famille bien avant qu'on ne te crût d'âge ni d'humeur à songer à ces choses-là. Et mes regrets ne sont-ils pas tout naturels, lorsque le duc se mégalise, lorsque Blanche... ?

— Oh ! interrompit vivement le marquis, ne répétez pas qu'elle aime mon frère, je vous en conjure. Pourquoi s'est-elle éprise de lui ? Parce que vous l'avez entretenue sans cesse de ses brillantes qualités, parce que vous l'avez nourrie dans l'idée qu'elle serait sa femme, avec son caractère flexible, avec son profond respect pour vous, ma cousine n'aura jamais d'autre opinion que la vôtre. Vous pouvez tout sur son esprit, ma mère. Si j'occupe aussi, en réalité, une place dans votre cœur, usez donc maintenant de cette influence en faveur de mon amour. Je n'ose le déclarer moi-même, de crainte d'un dédaigneux accueil qui m'ôterait le courage d'insister. Vous, au contraire, vous lui parlerez de sang-froid, vous raisonnerez avec elle, et elle se rendra à vos

ment conviées à prendre part aux emprunts. »

Le journal *Le Monde* se plaignait, il y a quelques jours, par l'organe de deux de ses correspondants, des publications populaires à bon marché et des journaux à 5 centimes qu'il accuse de corrompre le peuple et de propager une littérature de bas étage. Le *Journal des Débats* fait remarquer au *Monde* qu'il n'est pas sans péché lorsqu'il jette la pierre aux autres, et que son parti a, lui aussi, sa littérature populaire, qui, sous le rapport de « la platitude et de l'absurdité » ne doit rien à personne. A l'appui de cette assertion Les *Débats* citent quelques extraits d'une brochure périodique intitulée : *Les petites lectures*, où « le choléra est qualifié de fameux missionnaire. » Voici une de ces citations : « Satan est l'auteur unique de tout le mal qui arrive sur la terre, toutes les maladies, tous les désordres de la nature, toutes les épidémies, la sécheresse, les inondations, les famines, toutes les misères, les peines, les souffrances, la mort, en un mot tout le mal, est l'œuvre du démon... Une des grandes misères de notre temps est que, du moins en pratique, on ne croit plus au démon. Le monstre a beau jeu avec des victimes qui ne veulent plus croire à l'existence du bourreau. »

« Quand on est parvenu, dit en terminant M. David, à loger de telles aberrations dans la tête du peuple, quelle place y reste-t-il pour des idées et des pratiques raisonnables. »

Après avoir constaté qu'il n'y a plus à douter de la reconnaissance de l'Italie par la Bavière et la Saxe, la *France* ajoute, sous la signature de M. Paulin :

« La résolution de ces deux Etats est un nouveau pas fait dans la voie de l'établissement pacifique du nouvel ordre européen. A ce titre, toutes les puissances ont à s'en féliciter. Mais cette résolution est, si nous ne nous trompons, de nature à donner particulièrement à réfléchir à l'Autriche. »

Pour extrait : A. LATTOU.

Correspondance.

Paris, 28 novembre.

Le directeur de la petite salle de Robert-Houdin a rencontré à Paris deux prestidigitateurs américains qui exécutent avec la plus grande adresse, des tours que les frères Davenport avaient présentés comme ne pouvant se faire qu'avec l'aide des démons ou des esprits. Les deux américains ne comptent que sur leur habileté et ils ont été fort bien accueillis dans la soirée qu'ils ont donnée, il y a trois jours. C'est toujours la fameuse armoire qui fait, en grande partie, les frais du spectacle.

— Hier soir, Paris a joui du phénomène assez rare d'un magnifique halo lunaire. La lune était entourée d'un immense cercle ayant les couleurs de l'arc-en-ciel. Cela, disent certains pronostiqueurs, nous annonce de grandes pluies avec inondations.

— Le Conseil des Maréchaux tiendra sa première séance le 4 décembre, sous la présidence du Maréchal ministre de la guerre. Les délibérations auront plus de difficultés cette année, quant aux propositions d'avancement dans les états-majors, par suite des nombreuses vacances ouvertes dans les cadres par le décret du 15 novembre. Les maréchaux sont en grande partie rendus à Paris ; le maréchal Mac-Mahon, dont le séjour s'est prolongé en Autriche est attendu demain à son hôtel. Il se rendra, avec la duchesse de Magenta, à Compiègne le 29 courant.

arguments et à vos prières. Je vous donne plein pouvoir : dites-lui tout ce que vous voudrez, pourvu qu'elle comprenne bien que je l'aime éperdument et que j'aspire à sa main. Arrachez-lui une réponse favorable, puis demandez à mon oncle son consentement, que nous sommes sûrs d'obtenir. Alors, ma mère, je serai heureux, et c'est à vous que je devrai mon bonheur. »

Il s'était assis à côté d'elle et la regardait d'un air de calinerie, en lui tenant les deux mains. Ce n'était plus le même homme que tout à l'heure. La duchesse reconnaissait son fils. Incapable de lui résister, elle répondit en soupirant :

« Je veux bien essayer ; mais réussirai-je ?

— Pourquoi pas ? Il faudra toujours bien que Blanche finisse par se marier. Puisqu'elle n'a plus espoir d'épouser Raymond...

— Ainsi tu te contenterais de la main sans le cœur ?

— Vaut-il mieux ne posséder ni le cœur ni la main ? J'aurai vu sans me plaindre Blanche dans les bras de mon frère. Qui n'a rien espéré se résigne. Mais laisser un autre me l'enlever ! Mais dire adieu aux rêves dont je me berce nuit et jour depuis deux mois ! J'en deviendrais fou. Il faut que Blanche m'appartienne, il faut qu'elle m'aime ! » s'écria-t-il avec véhémence. Puis aussitôt, changeant de ton, il ajouta, avec une confiance qui n'était pas exempte de fausseté : « Et elle m'aimera, je vous le répète. Dès qu'on aura fourni à son imagination un aliment nouveau, elle cessera de s'exalter dans des regrets romanesques. Ma cousine a soif d'amour ; qu'elle sente l'objet d'une affection sérieuse, et elle y répon-

— Le deuxième volume de *l'Histoire de César* paraîtra, dit-on, dans le courant de janvier. L'empereur consacre plusieurs heures, chaque jour, à cet important ouvrage. Les premières feuilles que M. Petetin porte lui-même au château, sont corrigées.

Pour extrait : Layton.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Le 17 du mois dernier, j'ai eu l'honneur de proposer à Votre Majesté de réunir dans les mêmes mains les fonctions de payeur et celles de receveur général des finances dans le département de la Haute-Vienne, où la recette générale était devenue vacante par le décès du titulaire.

Cette réunion répondait à des vues qui avaient préoccupé depuis longtemps l'administration des finances, et dont je viens aujourd'hui proposer à Votre Majesté l'application d'une manière générale et sur un plan d'ensemble.

L'accueil fait par l'opinion à une mesure qui n'avait encore que le caractère d'un essai, en me confirmant dans ma conviction, m'encourage à soumettre à Votre Majesté le décret ci-joint, qui me semble offrir pour le Trésor et pour le public toutes les garanties désirables.

Une solution définitive et immédiate a d'ailleurs l'avantage de faire cesser une incertitude regrettable dans la situation des personnes. Sans s'écarter des intentions bienveillantes de l'Empereur à leur égard, elle maintient l'uniformité dans l'organisation du service de la Trésorerie, et réalise plus promptement l'économie que je désirais obtenir.

L'art. 1^{er} du décret décide que les fonctions de receveur général et de payeur de chaque département seront réunies et confiées à un fonctionnaire qui prendra le titre de : Trésorier-payeur général du département.

Les art. 2 et 3 règlent les détails du service dont sont chargés ces nouveaux comptables et la responsabilité qui leur incombe.

L'art. 4 dispose que les trésoriers-payeurs généraux seront nommés par l'Empereur et divisés en trois classes.

L'art. 5 décide que nul ne peut être nommé trésorier payeur général qu'en débutant par la troisième classe, et fixe à quatre années le temps exigé pour être promu à une classe supérieure.

Enfin l'art. 7 détermine les mesures transitoires qu'il m'a paru utile de proposer à Votre Majesté dans l'intérêt du service et des fonctionnaires eux-mêmes.

Je demande à l'Empereur la permission d'entrer dans quelques explications au sujet de ces diverses dispositions.

Lorsqu'on a examiné à d'autres époques déjà anciennes la question de la réunion du service des receveurs généraux à celui des payeurs, on élevait contre ce projet des objections qui ne sont plus fondées aujourd'hui. La principale consistait à dire que les receveurs généraux qui, par suite des nécessités des temps, avaient été constitués banquiers du Trésor, étant intéressés à faire l'emploi le plus productif de leurs fonds, pouvaient être entraînés à apporter du retard dans l'acquittement des dépenses publiques : l'institution des payeurs avait eu pour objet de prévenir cet inconvénient et d'assurer l'exactitude des paiements. Mais, d'un côté, la création de nombreuses succursales de la Banque de France, où le Trésor fait verser les fonds provenant des excédents de recettes, a sensi-

dra. Pourquoi serait-elle la seule qui rejetât mes hommages ? Ne dit-on pas que je tourne la tête à toutes les femmes ? Et ne ferons-nous pas un joli couple ? Elle gracieuse et frêle, avec sa suave figure, moi... »

Il n'acheva point, mais, se pavant et redressant ses cheveux devant une glace, il compléta sa pensée par une pantomime expressive. Sa mère était stupéfaite. Cette mobilité d'impressions, cette légèreté de langage succédant à des mouvements passionnés le lui révélèrent sous une face qu'elle ne connaissait pas encore. Il reprit bientôt :

« Dites-lui, ma mère, que je lui procurerai une existence charmante. Elle ne sera pas duchesse ; mais elle n'aura pas non plus un mari triste et morose comme un vieillard. Elle me connaît d'ailleurs. Je serai aux petits soins, je préviendrai ses désirs, je contenterai des fantaisies que le grave Raymond ne comprendrait même pas. Pourquoi qu'elle m'aime bien et qu'elle m'aime que moi seul, je serai le meilleur des maris. »

Il parla longtemps encore, d'un ton mi-badin, mi-sérieux, tandis que sa mère, renversée dans un fauteuil, l'écoutait avec un vague sourire et lui répondait de temps à autre par monosyllabes. Le résultat de l'entretien fut que la duchesse promit de voir Blanche le soir-même.

En effet, après son dîner, elle se fit conduire à l'hôtel Vignolle. Le père et la fille étaient ensemble. M^{me} d'Armentière fit un signe au comte, et, quelques instants après, elle se trouva seule avec sa nièce.

« Chère petite, lui dit-elle sans préambule, je t'apporte une proposition de mariage. »

Elle l'observait attentivement ; elle la vit pâlir ;

blement changé la nature du concours réclamé des receveurs généraux ; de l'autre, en ce qui concerne les payeurs, leurs fonctions se sont successivement modifiées. En effet, par suite du développement des affaires, une grande partie des paiements est effectuée déjà par les receveurs généraux et particuliers des finances et même par les percepteurs (1).

D'ailleurs les conditions de service ne permettent plus aux comptables de donner aux fonds destinés à l'acquittement des dépenses publiques une autre application, et, quant au contrôle de l'emploi des crédits et des pièces justificatives, il présentera les mêmes garanties que par le passé.

Les fonctions de payeur réunies à celles de trésorier des finances nécessiteront, de la part de ceux qui en seront chargés, une connaissance approfondie de toutes les règles de la comptabilité publique, et quoique le Trésor ait, dans le cautionnement, une garantie contre les erreurs qui pourraient être commises, il m'a paru indispensable de réclamer de ces nouveaux comptables des conditions d'aptitude spéciales. Dans ce but, je propose à Votre Majesté d'exiger des fonctionnaires qui seront appelés aux emplois de trésoriers payeurs généraux dix ans de services, dont cinq au moins dans les finances et de fixer à quatre années le temps prescrit pour obtenir une élévation de classe.

Afin d'abrèger le plus possible les délais nécessaires à la transition, je propose à l'Empereur de décider que l'organisation des trésoriers payeurs généraux sera complétée au plus tard le 1^{er} janvier 1867. J'ai lieu d'espérer que d'ici à cette époque la fusion des deux services pourra être effectuée en grande partie. Si cependant tous les comptables compris dans la mesure n'avaient pu être remplacés, j'ai pensé qu'il était juste et qu'il entrerait dans les vues de Votre Majesté de décider que ces fonctionnaires conserveraient, jusqu'à leur mise à la retraite un traitement de disponibilité.

L'économie qui résultera pour le budget de l'Etat de l'organisation nouvelle peut être évaluée à 2,500,000 fr. ; elle représente une différence de plus d'un tiers sur les traitements fixes émoluments et commissions des receveurs généraux et des payeurs au compte du Trésor. Toutefois, au lieu de faire figurer intégralement cette somme au budget de 1867, je me bornerai à proposer seulement une réduction de 2 millions ; l'excédant mis en réserve, en raison de l'éventualité dont j'ai parlé plus haut, figurera dans les budgets suivants.

Dans le projet que je soumetts à Votre Majesté, il n'est pas fait appel au concours de la Banque de France. Il n'est jamais entré dans ma pensée de charger ce grand établissement de la perception des impôts ni du paiement des dépenses publiques. L'Etat soit se garder d'altérer le caractère d'indépendance qui appartient à la banque de France. Il faudrait d'ailleurs qu'elle s'adjoignit un personnel nouveau et la dépense retomberait naturellement, sous une forme ou sous une autre, à la charge du Trésor. Le gouvernement n'y trouverait aucun avantage et s'exposerait à ne plus être aussi maître de son service qu'en le faisant exécuter directement.

Je n'ajouterai rien aux considérations que je viens de développer à l'appui d'une proposition qui, je l'espère, aura l'assentiment de Votre Majesté. Toutefois, en terminant ce rapport

1) A Paris, où se soldent la plupart des dépenses publiques, c'est le caissier-payeur central qui fait les recettes et les paiements.

néanmoins Blanche répondit d'un air tranquille :

« Je regrette, ma bonne tante, que vous ne veniez pour moi une peine superflue.

— Pourquoi superflue ? demanda la duchesse jouant la surprise et se félicitant tout bas de n'avoir jamais reçu la confidence des sentiments de sa nièce pour le duc.

— Parce que le mariage ne me tente pas. Je me trouve bien auprès de mon père, et je ne demande pas d'autre affection que la sienne et la vôtre.

C'était vrai... maintenant. Pourtant une vive rougeur envahit les joues de Blanche, car elle avait conscience de ne point donner là son motif réel. Sa tante fixa sur elle un regard perçant, qui lui fit baisser les yeux, et répliqua :

« Tu n'as pas toujours parlé ainsi Blanchette. » Le trouble de la pauvre enfant redoubla. Elle cacha dans le sein de la duchesse sa figure empourprée et les larmes qu'elle ne pouvait plus retenir.

« Tu me trouves cruelle, n'est-ce pas, de te rappeler un souvenir pénible ? La conduite de Raymond a dû te froisser, et tu aurais le droit de m'en vouloir, à moi qui suis la première cause... »

— Oh ! non, ma tante, s'écria Blanche en l'embrassant avec effusion, je ne vous en veux pas. Ne sais-je pas bien que vous m'aimez comme votre enfant ?

— Oui, tu es dans mon cœur au même rang que mes fils. Voilà pourquoi je souffre tant des torts de l'un d'eux à ton égard.

(La suite au prochain numéro.)

je croirais manquer à un devoir si je ne rendais un juste hommage à une organisation qui, au moment où elle fut établie, constitua un progrès réel sur le passé. Grâce au dévouement des hommes honorables qui en ont fait et qui en font encore partie, elle a été d'une incontestable utilité; mais l'impulsion donnée par le gouvernement de Votre Majesté à l'amélioration de tous les services publics ne permet pas de maintenir un système qui n'est plus en harmonie avec les nécessités actuelles de notre administration financière.

Le ministre des finances,
ACHILLE FOULD.

DÉCRET.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de ministre des finances,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les fonctions de receveur général et de payeur dans chaque département de l'Empire sont réunies et confiées à un fonctionnaire qui prendra le titre de trésorier-payeur général.

Art. 2. Les trésoriers-payeurs généraux seront substitués aux droits et obligations attribués aux receveurs généraux et aux payeurs.

Il sera, en outre, alloué à chaque trésorier-payeur général, pour le couvrir des frais de bureau, l'indemnité des risques résultant des managements de fonds et de valeurs, et de la responsabilité qui lui incombe, une commission spéciale sur les recettes et paiements effectués dans son département, et dont la quotité sera déterminée par une décision du ministre des finances.

Art. 3. Un compte courant à intérêts réciproques sera ouvert au Trésor public à chaque trésorier-payeur général.

Ce compte sera réglé par trimestre.

Art. 4. Les trésoriers-payeurs généraux sont nommés par décret de l'Empereur.

Ils sont divisés en trois classes, savoir :

3^e classe au traitement fixe de 6,000 fr.;

2^e classe au traitement fixe de 9,000 fr.;

1^{re} classe au traitement fixe de 12,000 fr.

Il sera, en outre, alloué à chaque trésorier-payeur général, pour le couvrir des frais de bureau, l'indemnité des risques résultant des managements de fonds et de valeurs, et de la responsabilité qui lui incombe, une commission spéciale sur les recettes et paiements effectués dans son département, et dont la quotité sera déterminée par une décision du ministre des finances.

Art. 5. Nul ne peut être nommé trésorier-payeur général de 3^e classe s'il ne compte dix années de services publics, dont cinq au moins dans l'administration des finances, et s'il ne justifie de la propriété du cautionnement exigé en espèces.

Nul ne peut être nommé trésorier-payeur général de 2^e ou de 1^{re} classe s'il n'a passé quatre années dans la classe précédente.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux receveurs généraux et aux payeurs actuellement en exercice.

Art. 6. L'installation du trésorier-payeur général sera faite par le préfet du département; la remise au nouveau comptable du service du receveur général et du payeur sera constatée par un procès-verbal dressé en présence d'un inspecteur des finances.

Art. 7. L'exécution des dispositions qui précèdent aura lieu au fur et à mesure de l'organisation du nouveau service financier dans les départements, et, au plus tard, au 1^{er} janvier 1867.

Il sera alloué un traitement de disponibilité à ceux des fonctionnaires en activité de service qui n'auront pu être replacés à ladite époque.

Art. 8. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiègne, le 21 novembre 1865.

NAPOLÉON.

DROUYN DE LHOUS.

Chronique locale.

CONSEIL DE PREFECTURE.

Séance du 28 novembre 1865.

Président, M. MUNIN-BOURDIN, doyen du Conseil.

Commissaire du Gouvernement, M. TERRIER, conseiller.

M. Carbonel expose une demande en réduction de patente du sieur Calmon (Jean), fils, de Figeac, basée sur une diminution notable d'affaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré et sur les conclusions conformes du Commissaire du gouvernement, rejette.

Le même Conseiller fait un rapport sur une délibération par laquelle le Conseil municipal de Flaujac, canton de Livernon, fait une réclamation au sujet des malfaçons des travaux de reconstruction de l'Eglise de cette commune et appelle en cause le sieur Delpon, entrepreneur desdits travaux et le sieur Régy, architecte, directeur de l'entreprise.

Le sieur Régy, architecte, n'ayant pas été appelé à se défendre à l'action qui lui est intentée, sur les conclusions conformes du Commissaire du gouvernement et après en avoir délibéré, le Conseil renvoie l'affaire à quinzaine.

Le même Conseiller expose que, le 20 décembre 1864, le Conseil de Préfecture ayant accordé un délai d'un mois sur un procès-verbal, dressé contre le sieur Jacquet, en matière d'usurpation communale, celui-ci n'avait pas justifié de ses titres de propriété.

Le Conseil après en avoir délibéré; et sur les conclusions conformes du Commissaire du gouvernement, prononce la restitution du terrain usurpé et des fruits exigibles.

Le même Conseiller fait un rapport sur le règlement du décompte de l'entreprise des sieurs Martory et Bouyssou, relative aux travaux de construction du chemin vicinal de grande communication, n° 33.

Le Conseil, après en avoir délibéré et sur les conclusions conformes du Commissaire du gouvernement ordonne une expertise contradictoire.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Roger DE PEYRE, fils aîné de M. le Préfet du Lot, vient d'être reçu bachelier ès-lettres devant la Faculté de Toulouse. M. Roger DE PEYRE a obtenu le n° 1, pour les deux épreuves.

Par arrêté, en date du 6 novembre courant, une chasse-battue aux loups a été autorisée dans les communes d'Aujols, Arcambal, Berganty, Bouziès, Crégols, Cremps, Concots, Escamps, Esclauzels et Sains-Géry.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette battue, sont prévenues que le départ s'effectuera, dimanche prochain, des communes désignées, à 8 heures du matin.

Les battues se déploieront en fer à cheval, se rabattant sur la rivière du Lot, vis-à-vis St-Géry.

On nous écrit de Cahors :

Monsieur le Rédacteur,

Laissez-moi vous dire qu'Albas a aussi fêté la S^{te} Cécile. Grâce au zèle infatigable de M. Fieuzal, le goût de l'harmonie se développe tous les jours de plus en plus dans cette localité. — L'Orphéon ne s'endort pas sur ses lauriers; il grandit, on a pu s'en convaincre Dimanche.

Le programme de la fête n'a rien laissé à désirer. — A dix heures du matin l'Orphéon d'Albas, bannière en tête, s'est rendu à l'Eglise, où l'attendait une foule recueillie. Il a pris place à la tribune; la messe a été chantée en chœur; aux chants, succédait parfois la voix de l'orgue. — Il était difficile de mieux commencer la journée. — L'office divin terminé, tous les membres de la Société Orphéonique d'Albas se sont réunis autour d'un banquet fraternel, auquel assistaient la Société Chorale de Prayssac et quelques amis, qui se rappelleront toujours la réception cordiale dont ils ont été l'objet. — La gaité la plus franche, mais la plus sage, n'a cessé de régner tout le temps. — A la fin, M. Frédéric Bercegol, notaire à Albas, président de la société, a, d'une parole émue, porté un toast aux Orphéons de Prayssac et d'Albas, dont-il a stimulé l'ardeur; à leurs chefs, à qui revient, tout l'honneur du résultat obtenu; aux Orphéons de France enfin, qu'il a représentés comme un élément moralisateur, et dont, selon lui, la devise doit être : Union et Fraternité.

La journée ne pouvait finir sans que les habitants d'Albas fussent mis à même d'apprécier complètement les progrès de leur société Chorale, aussi un concert a-t-il été donné le soir, à 7 heures, dans une des salles de la Mairie; plusieurs chœurs ont été chantés, parmi lesquels on a distingué : *Les Enfants de Paris*, *Les Soldats de Faust*, *France! France! La Catalane*.

Nous avons pu remarquer avec tout le monde l'ensemble dans l'exécution, le soin mis à l'observation des nuances — de plus, certaines romances chantées tour à tour par plusieurs orphéonistes, ont permis de constater que les voix, prises à part, sont pleines de justesse et d'étendue.

L'Orphéon de Prayssac a voulu de son côté, par un chœur, manifester ses remerciements pour l'accueil sympathique qui lui a été fait à Albas. — Cette société, fondée depuis deux mois à peine, donne déjà de grandes espérances.

On s'est enfin séparé, chacun emportant de cette journée le meilleur souvenir.

Agréé, etc.

Un de vos abonnés.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

INSPECTION GÉNÉRALE DE M. FAURIE.

Le Ministre courageux, dont la vive sollicitude s'étend sur toutes les parties de l'administration qui lui est confiée, n'a pas voulu que le lycée de Cahors fût privé, cette année, d'inspection générale : Son Excellence a donné à notre lycée une preuve toute particulière de sa bienveillance dans le choix qu'elle a fait.

Cette année, l'inspection générale a été confiée à M. Faurie. M. Faurie est né près de Cahors; il a fait ses études et de brillantes études dans le lycée qui est fier de le recevoir aujourd'hui; il s'intéresse donc plus que tout autre à la prospérité d'un établissement qui lui est resté cher et où il peut voir sur les bancs où il s'est assis lui-même les fils de ses parents et de ses condisciples.

Aussi a-t-il examiné avec un soin tout particulier et une attention minutieuse les diverses branches de l'enseignement; les classes élémentaires, aussi bien que la division supérieure, les cours annexes, les cours de langues vivantes, les soins matériels qui sont donnés aux élèves.

Les cours de l'enseignement secondaire spécial, organisés de la manière la plus sérieuse au lycée de Cahors, et qui sont aujourd'hui la préparation indispensable aux professions industrielles, commerciales et agricoles, ont été l'objet d'un examen approfondi.

A plusieurs reprises, M. l'Inspecteur général a remarqué avec satisfaction l'application des élèves, leur instruction et leur bonne tenue. M. Faurie sait unir la sévère rectitude et la mâle vigueur que donne à l'esprit l'étude des sciences exactes à la délicatesse d'un homme de goût et à la sagacité ingénieuse que développent les études littéraires; il était donc plus capable que tout autre de tout approfondir et de tout juger pen-

dant les dix jours qu'il a consacrés au lycée. La bienveillance qui relève les qualités de son esprit, lui a gagné l'affection de tous. Aussi cette visite a-t-elle produit le plus heureux effet; elle ne sera pas perdue pour les élèves du lycée de Cahors; En voyant M. Faurie visiter comme inspecteur-général le lycée où il a été élève, ils ont compris que le talent, secondé par le travail et par une volonté persévérante et énergique, donne un nom honorable et respecté et que la considération récompense toujours le vrai mérite.

Nous reproduisons avec plaisir une pièce de vers latins que M. Guérillot, élève de seconde, a lue à M. l'Inspecteur général Faurie, en présence de tous ses maîtres et de ses condisciples réunis.

Ut te letantes, studiorum sedule custos,
Accipimus reducem rursusque hac templa Minerva
Intrantem, quibus ante puer non parva fuisti
Gloria, majoremque addis maturus honorem.
Quanta tuum quondam moverunt gaudia pectus,
Quum te nostra vetus, repetitis plausibus, aula
Cerneret optata redimitum tempora lauro!
Quæ tunc discipulis, quæ matri pura voluptas,
Quum jam tanta fores patriæ, spes tanta parentum!
Qua vero dederat prior, hac provector ætas
Exsuperat tanto quanto pallentia vincit
Lumina Luciferi, medio sol igneus orbe.

O fortunatos nimium queis tanta liceret
Longe exempla sequi! Tu nobis missus ab alto
Præside, cui nostras sapienter conscis artes
Commisit princeps, et qui, moderamine certo
Demissam urgendo descendit restituit rem,
Fecunda instituit gnava certamina pacis
Et sacra voluit juvenes incendere flamma,
Hos monitus affers nec non documenta paterna
Expectata diu, quæ non invita requirit
Docta manus juvenum, præceptorum que caterva.
Te nostrum tandem geminato munere civem
Manibus in nostris natum salvere jubemus,
Te quem docta cohors Musarum fovit eodem
Amplexu. Nunc si timida tiruncula voce
Musa canit dignoque tuas non carmine laudes
Inchoat, invalidam ne dedignare Camenam:
Audaci ingressu si non percurrere fas est
Ut tibi sic nobis, et iter sublime Maronis
Euclidique viam; non omnia possumus omnes.
At saltem studiis urgebimur acris, ut nos
Summo rectori studiorum, quo duce, florent
Ingenuæ, ventis molibus spirantibus, artes,
Testemur patriæ laudis non esse futuros
Degeneres. Hoc augurium, carissime doctor,
Quæsumus, accipias indulgens, ut que labori
Assiduo redeant vires, nos munere tantum
Dignare unius vacuæ donare diei.
Discipulique aliis possumus dicere læti:
Grata pater facilis nobis hæc otia fecit.

M. Faurie, en acceptant les sentiments exprimés dans cette pièce, a modestement décliné les éloges, et a lui-même fait ressortir vivement tout le bien qu'un ministre sagement novateur avait déjà procuré aux lycées et collèges des départements par l'institution des concours généraux, et les avantages que la France agricole, industrielle et commerciale devait retirer de l'organisation de l'enseignement spécial.

Il a ensuite accordé aux élèves un jour plein de congé qui devra s'ajouter au congé réglementaire du 1^{er} janvier.

L'inspection générale de M. Faurie, laissera dans le lycée de Cahors un bon et durable souvenir.

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre 1866, s'ouvriront à Cahors, le 5 février prochain, sous la présidence de M. Garros, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

MM. Izarn et de Flaujac, juges au Tribunal civil de Cahors, sont nommés assesseurs.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et civiles une circulaire relative à la réunion dans les dépôts d'instruction, pendant deux mois, des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1863, qui ont passé trois mois l'année dernière dans ces dépôts. Ces jeunes gens devront y être arrivés le 5 janvier; et ils y resteront jusqu'au 5 mars.

Les règles générales de l'insoumission et de la désertion seront appliquées à ceux qui n'obéiront pas aux ordres de route, dans les délais légaux, dans le cas où le retard ne pourrait être justifié ou qui quitteraient les dépôts sans autorisation.

Ceux qui ont été déclarés insoumis lors de la première réunion de la classe de 1863 et ceux qui, à la première époque, ont déserté, seront activement recherchés. Il ne leur sera pas adressé de nouvel ordre de route.

Les jeunes gens résidant en Algérie, et dans les colonies sont dispensés de se rendre aux dépôts d'instruction.

La troisième période d'instruction à laquelle les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent étaient tenus, d'après la circulaire du 10 janvier 1861, est supprimée.

Les Sociétés musicales de Cahors célébraient dimanche dernier la fête de leur patronne.

Dès la veille l'Orphéon parcourant la ville lançait à tous les échos son nouveau chœur patois: *Effrons de Coou!*

Le lendemain, de bonne heure, les boulevards étaient peuplés de berrets et de casquettes galonnées. Les honneurs de la matinée revenaient aux membres de la *Sainte-Cécile* qui ont obtenu la faveur de se faire entendre à l'église Saint-Bartélemy. Ils ont exécuté pendant la messe quelques morceaux d'harmonie avec beaucoup de talent. Notre Société instru-

mentale a fait de sensibles progrès, et bientôt nous la verrons affronter les concours avec chance de succès.

L'Orphéon n'a pu se produire comme c'était son intention. Pendant de longues soirées, il avait répété pour ce jour solennel une messe et, à la dernière heure, il a été mis dans l'impossibilité de la chanter.

A midi un banquet réunissait nos Sociétés l'une à l'hôtel de l'Europe, l'autre au Palais-Royal.

Le soir, un bal superbe donné par l'Orphéon attirait à la salle du théâtre tout ce que Cahors compte de jeunesse, de grâce et d'élégance. Les danses ont duré jusqu'à 3 heures du matin.

Le 25 de ce mois, le nommé Alibert, ouvrier journalier de Cahors, fut renversé par un bœuf, conduit par le Sieur P..., Jean de St-Henry.

Relevé aussitôt, Alibert fortement contusionné, reçut les premiers soins de M. le docteur Clary, fils, qui assure que les blessures sont sans gravité.

Parmi les élèves qui ont obtenu des prix au concours de fin d'année aux écoles de médecine et de pharmacie, nous sommes heureux de signaler deux de nos compatriotes.

Médecine. — 2^e année.

1^{er} Prix : M. Pichard (M.-Camille-Edouard), de Cahors.

Elèves en Pharmacie.

2^e Prix : M. Doumerc (Marie-Victor-Elia-cin), de Labastide-Murat.

On nous écrit de Gourdon :

Voilà déjà près d'un mois que notre ville est pleine d'émotions vives, profondes et diverses.

Une mission nous a été donnée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, par les R. P. Gluzzy, Mauret et Nurrit, de la compagnie de Jésus.

Elle a commencé le 1^{er} novembre et s'est terminée hier dimanche.

Il serait difficile de choisir, pour commencer une semblable campagne dans notre cité, un meilleur jour que celui de la Toussaint. Cette fête, l'une des plus touchantes de notre culte, se termine ici par une cérémonie profondément émouvante. Le soir, vers les six heures, la confrérie des Pénitents-Blancs fait une visite au cimetière, processionnellement, aux flambeaux, escortée de presque toute la population tant de la ville que de la campagne. Là, après quelques chants analogues à la circonstance, le prêtre, au milieu d'un silence de mort, monte sur le piédestal d'une croix et adresse aux assistants, sur la vanité des choses d'ici-bas, quelques paroles dont l'éloquence ne peut être que puissamment secondée par l'aspect du lieu et les souvenirs qui l'éveillent dans le cœur de tous.

Figurez-vous une masse de peuple, agenouillée sur une terre si pleine de déchirants souvenirs, écoutant la parole sacrée alors que, dans le lointain, les cloches des paroisses environnantes pleurent de toute part.

Peut-on concevoir un tableau plus émouvant ! C'est sous de tels auspices qu'au cimetière, le R. P. Gluzzy, dont la réputation d'éloquence avait grossi notablement l'assistance ordinaire, nous a annoncé, cette année, la mission apostolique qu'il venait remplir parmi nous.

Sa parole animée, et d'une mâle éloquence a produit l'effet qu'on devait en attendre.

Les jours suivants, les trois missionnaires nous ont, alternativement, évangélisé matin et soir. Des entretiens familiers pour l'enfance ont eu, également lieu, pendant la dernière quinzaine, chaque jour, à 2 heures.

C'est dans ces circonstances qu'il nous a été donné d'entendre la parole toute paternelle et pleine de compassion du R. P. Mauret, dont la noble attitude et l'âge déjà avancé inspirent la plus grande vénération.

Nous n'oublierions jamais non plus l'éloquence chaleureuse et entraînant du R. P. Nurrit, ancien aumônier du 19^e de ligne.

Vous me dispenserez, je le pense, M. le rédacteur, d'essayer de vous analyser, même à grands traits, les divers sujets traités pendant les 25 jours de cette mission, et il vous suffira, je l'espère, de savoir que les trois prédicateurs ont, constamment, rivalisé d'éloquence, d'ardeur et de fatigue pour notre amélioration spirituelle.

De très nombreuses communions de personnes de deux sexes, de tout âge et de toute condition, ont couronné leurs nobles efforts.

L'Orphéon a prêté son gracieux concours aux cérémonies de clôture de la mission. Il a chanté la messe et s'est, aussi, fait entendre à vèpres. Dans ces deux occasions, l'exécution a paru presque irréprochable même aux oreilles les plus délicatement douées, alors que, cependant, quelques imperfections eussent dû trouver grâce attendu que parmi les exécutants, se trouvaient des orphéonistes qui comptent à peine quelques mois d'études.

Les R. P. Gluzzy et Nurrit, ont, successivement,

et dans les termes les plus affectueux de leur éloquence habituelle, remercié de ce concours la Société orphéonique.

En quittant cette ville, les trois dignes apôtres du Christ ont emporté nos regrets en nous laissant les meilleurs souvenirs.

A. T.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons d'un prêtre de Cahors, le compte-rendu des exercices du Jubilé qui ont eu lieu, dans la paroisse du Sacré-Cœur, dite de Cabessut. — Nous le publierons dans notre prochain numéro.

On nous écrit de Montcuq :

Depuis quelques jours, un chien enragé parcourait la ville de Lauzerte, mordant tous les chiens qu'il trouvait sur son passage. Par les soins de M. le Commissaire de police, cet animal a été abattu ainsi qu'une douzaine de ceux qui avaient été mordus.

Le 23 du courant, on a tué au village de Ladevie, un autre chien enragé, de forte taille, qui venait de la commune de Miramont (Tarn-et-Garonne).

Par mesure de précaution, on a ordonné la mise à l'attache de tous les chiens.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

J'ai l'honneur de vous informer qu'un vol de cinq cents grammes de tabac et d'une somme d'argent considérable a été commis, avec effraction, dans la nuit du 26 au 27 du courant, au préjudice du nommé Senot, aubergiste et débitant de tabac, à Roucayroux, commune de Labathude.

Un vol d'une certaine quantité de cuir, de la valeur de 70 fr. a été également commis dans la même nuit, au préjudice du nommé Pestel, cordonnier, au chef-lieu de la commune de Bouyssou. M. le commissaire de police fait d'actives recherches pour découvrir le coupable.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de

ses prêts hypothécaires et communaux : 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0 ; 2° des obligations foncières avec lois de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 25 novembre Labrousse (Marie), rue Saint-André.
- 26 — Cubaynes (Guillaume), rue Saint-Barthélimy.
- 27 — Maury (Jules), rue de la Liberté.
- 29 — Trabouyer (Sosthène-Pierre), boulevard Nord.

Mariages.

- 28 — Molinié (Jean), meunier, et Mispoulié (Jeanne), de Cahors.
- 29 — Coudere (Jean), notaire à Douelle, et M^{lle} Antoinette Delport, de St-Georges.

Décès.

- 23 — Loubéjac (Marie) épouse Bès (Guillaume), 27 ans, rue Mouton.
- 25 — Bons (Etienne), cultivateur, 42 ans, Cabessut.
- 28 — Bessières (Géraud), maréchal-ferrant, 48 ans, à St-Georges.
- 28 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Sastres et Grimal, de St-Henri.
- 29 — Pezet (Baptiste), 22 mois, à la Peyre-Quillade.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 novembre 1865.
12 versements dont 3 nouveaux 2,000 fr.
3 remboursements 480 fr.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Faits Divers.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGES

DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série

et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines de la 2^e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série : — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an ; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année ; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations ; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en

chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1^{re} série.

Institution préparatoire,

dirigée par M. Lorient, 97, boulevard St-Michel, Paris. La 1^{re} division comprend l'École préparatoire à la marine ; le 2^{me} les candidats aux Ecoles Polytechnique, militaire, centrale, et les aspirants au Baccalauréat ès-sciences. De nouveaux cours seront ouverts le 8 janvier prochain, et seront terminés à l'époque des concours de 1866.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement, et par conséquent prédisposées à l'influence épidémique, trouveront dans le RACHAOUR de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les pharmacies.

BULLETTIN FINANCIER.

	27 novembre	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :				
3 pour 100.....	68 60	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	97 25	»	»	»
	28 novembre			
au comptant :				
3 p. % emprunt de 1864.	68 60	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	97	»	»	»
	29 novembre 1865			
au comptant :				
3 pour 100.....	68 50	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 75	»	»	»

Tribunal civil de Figeac.

Faillite BONNET Pierre.

Les créanciers de la famille Bonnet, sont invités à se réunir le 13 décembre 1865, à deux heures du soir, au Palais de Justice de Figeac, afin d'entendre le rapport du Syndic sur la situation de la faillite.

(Extrait de l'Écho du Quercy du n° 47.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

FABRIQUE SPECIALE D'APPAREILS A DISTILLER

MAISON EGROT, FONDÉE EN 1780

272, Faubourg St-Martin, à Paris.

APPAREIL PORTATIF à distillation continue, breveté s. g. d. g., pouvant être transporté sur place pour la distillation des vins. Ses principaux avantages sont d'être peu volumineux, de bien épurer les vinasses, d'être facile à conduire et à nettoyer, de donner un degré facultatif en alcool qui s'élève jusqu'à 90° ; de présenter une économie de 30 0/0 sur le combustible. Vendu tout complet avec sa charette, son fourneau en tôle forte à double circulation de flammes, sa pompe, son réservoir à vin. Il est d'un prix relativement moindre que beaucoup d'autres alambics.

Appareil Egrot à distillation continue, breveté s. g. d. g., présentant les mêmes avantages que celui ci-dessus, vu qu'il est basé sur les mêmes principes : numéros selon la quantité distillée par 24 heures.

QUANTITÉ DE VIN DISTILLÉ PAR L'APPAREIL.

No 0 30 hectolitres	No 5 200 hectolitres	Appareil à rectifier complet (avec ou sans générateur)
No 1 40 id.	No 6 300 id.	No 0 produisant 2 hectolitres d'alcool à 96° par jour.
No 2 60 id.	No 7 500 id.	No 1 id. 5 id.
No 3 90 id.	No 8 750 id.	No 2 id. 10 id.
No 4 120 id.	No 9 1000 id.	No 3 id. 15 id.

Générateur verticaux, nouveau système, ne nécessitant aucune construction de fourneau, avec son pied en fonte, cuvette formant cendrier et bouteille alimentaire, nouveau système, depuis un cheval jusqu'à 10 chevaux.



LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE A CAHORS.

TOUS LES ALMANACH ILLUSTRÉS 1866.

- MATHIEU DE LA DROME..... 4 fr., 50 c., et 30 c.
- MATHIEU DE LA NIEVRE..... 50 c.
- TOUTES LES NOUVEAUTÉS A MESURE DE LEUR PUBLICATION.
- OUVRAGES EN SOUSCRIPTIONS.
- LAROUSSE. — Grand Dictionnaire. — Livraison 24^e..... 1 f. »
- DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE Liv. 33^e..... 40 »
- BOUILLET. — Dictionnaire d'Histoire et de Géographie. — Série 3..... 4 »
- THIBAS. — Révolution. — Série 6..... 4 40
- Atlas de la Révolution. — 2^e série..... 4 »
- Le Consulat complet..... 7 »
- Atlas du Consulat. — 1^{re} série..... 1 »
- L'Empire. — Série 1^{re}..... 4 40
- LAMARTINE. — Les Girondins. — Série 8^e..... 4 40
- LOUIS BLANC. — Révolution. — Série 8^e..... 4 40
- HISTOIRE DES JACOBINS. — Livraison 18^e..... 40 »
- HISTOIRE CONTEMPORAINE. — Livraison 179^e..... 40 »
- TROIS RÉGNES DE LA NATION. — Livraison 98..... 45 »
- HISTOIRE DES VOYAGES, le Tour-du-Monde. — Livraison 306^e..... 50 »
- DONQUICHOTE. — Illustré par Roux. — Série 1^{re}..... 4 »
- LES MISÉRABLES. — Complet..... 10 »
- ROMANS NATIONAUX. Par Ercmann de Chatrian..... 5 50
- LES MILLE ET UNE NUITS. — Livraison 57^e 10 c. — Série 3^e..... 40 »
- JOURNAL POUR TOUS. — L'année..... 6 50
- MAGASIN PITORESCQUE. — L'année..... 6 50
- MUSEE DES FAMILLES. — L'année..... 6 50
- L'ÉCHO DES FEUILLETONS. — L'année..... 8 »
- CALENDRIERS. — ANNUAIRES, — AGENDA.....

Guérison de l'Épilepsie

La Brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants :
A Cahors : M. Caprais Cayla ;
A Puy-l'Évêque : M. Tissendé ;
A Luzech : M. Richard ;
A Donzel : MM. Laparra et Sers, auxquels on peut s'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.

LES VOIX NATALES ET NATIONALES

Poésies par Charles DELONCLE, de Vayrols près Luzech,

honorées des suffrages

de MM. de Lamartine, de Montalembert, Canrobert, Dupanloup, Emile Deschamps.

Un fort vol. in-42 de 450 pages. — Prix 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franco par la poste. Paris, C. Douaiol, éditeur, rue de Tournon, 29. — Cahors, principal dépôt chez M. Godinaud, se trouve aussi chez les autres libraires de cette ville ; à Figeac, chez M. Delbos ; à Gourdon, chez M. Dauriac ; à St-Céré, chez M. Baudel.

En vente chez tous les libraires du département :

DES

Chemins de fer vicinaux

dans le département du Lot

Par A. CALMELS

Prix : 25 centimes

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infailible.

Mariage facile des vins de différents crus. 8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre.) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois ; au-dessous suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-an-Vent avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

APPARTEMENT A LOUER

Avec Jardin et Ecurie

Rue Sainte-Claire n° 1.

S'adresser à M. GUYOT, Economiste du séminaire ou à M. Marc MONMAYOU, Percepteur-surnuméraire.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1^{er} décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

Vitesse Sécurité SERVICE DE VOITURES D'OCCASION

Le sieur JULIEN BLANC prévient les personnes qui sont dans l'usage de se servir de voitures de remise, qu'il a transféré son bureau, Galerie BOURGES. On trouvera chez lui, à toute heure et à toute demande : Chevaux et voitures de tous genres.

Abonnements aux mois ou à l'année — 100 p. 0/0 de Rabais.